

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025**

Délibération n° 2025-06-74

Date de la convocation : 11 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **13**

Nombre de procurations : **5**

Votes : **18**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix-sept octobre deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

SEUX Christian, procuration à TEYSSIER Michel
MERLE Evelyne, procuration à ROCHETIN Pascale
EBOLI Laure, procuration à MANDON Geneviève
LARGERON Olivier, procuration à FAURE Pascal
RAYMOND Jonathan, procuration à CROZET Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20251017-2025-06-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2025

Absent excusé : LAROIX Laurence, ORIOL Jessica

Secrétaire : LESCANNE Etienne

**OBJET : MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE L'ESPACE DE LOISIRS ET VIE SOCIALE
INTERGENERATIONNEL ET MULTI-ACTIVITES : MODIFICATION DU MONTANT
DU LOT N°15 ESPACES VERTS**

Monsieur le maire expose que lors de l'analyse comparative des offres du marché de construction de l'Espace de Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités, et plus particulièrement pour le lot n° 15 espaces verts, l'offre de l'entreprise PAYSAGES DU PILAT a été retenue pour un montant de 13 618,00 € HT.

Il a ainsi été contractualisé une somme de 13 618,00€ HT avec l'entreprise via l'Acte d'Engagement (AE), et des prix unitaires via le Bordereau de Prix Unitaire (BPU).

Or, il s'avère qu'une erreur de formule de calcul s'est glissée dans le tableau de Détail Quantitatif Estimatif (DQE) et à la relecture des pièces en notre possession, afin de se conformer aux quantités indiquées dans le DQE (quantités non contractuelles), qui semblent nécessaires pour couvrir le besoin du chantier, le montant à l'acte d'engagement devrait être selon le Rapport d'Analyse des Offres du 25 juin 2024 de 18 433,00 € HT.

Cette différence de montant ne provoque pas de modification sur le classement des offres, l'entreprise PAYSAGES DU PILAT restant n° 1.

Après reconnaissance de cette erreur sur l'acte d'engagement, il est nécessaire d'établir un nouvel acte d'engagement en produisant les pièces justificatives, c'est-à-dire le BPU et le DQE corrigés par l'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** cette proposition et **AUTORISE** le maire à signer les nouveaux documents afférents au marché.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 17 octobre 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX



Le secrétaire de séance
Etienne LESCANNE